

Montréal le 20 août 2021

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Philippe Larochelle  
Larochelle avocats  
338, St-Antoine, bureau 300  
Montréal (Québec) H2Y 1A3

M<sup>e</sup> Dominique Neuman  
1535, rue Sherbrooke ouest  
Rez-de-chaussée, Local Kwavnick  
Montréal (Québec) H3G 1L7

M<sup>e</sup> Jean-Olivier Tremblay  
Hydro-Québec  
Vice-présidence – Affaires juridiques  
75, boul. René Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet:            Demande de révision de certaines parties de la décision D-2018-116 rendue dans le dossier R-4045-2018  
                         Dossier R-4066-2018**

---

Chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de la lettre des procureurs des demanderesse de ce jour, par laquelle ces dernières indiquent :

*« Conséquemment, même si le processus d'attribution du Bloc initial de 300 MW n'est pas encore terminé, le contexte d'ensemble du dossier amène SEN'TI-CREE à retirer leur demande de révision au présent dossier. »*

Dans ces circonstances, la Régie confirme, par la présente, qu'elle ferme le présent dossier.

Veillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd